

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-168 du 19 Juillet 1993  
portant nomination des Membres et du  
Président du Comité de Gestion du  
Fonds de Stabilisation et de Soutien  
des Prix des Produits Agricoles  
(F.S.S.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N°91-161 du 22 Juillet 1991 portant approbation des Statuts de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) ;
- VU le Décret N°91-169 du 25 Juillet 1991 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FSS) ;
- VU le Décret N°91-170 du 25 Juillet 1991 portant mise en vigueur des règles de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles;
- VU le Décret N°93-83 du 22 Avril 1993 portant rectificatif à l'article 8 du Décret N°91-165 du 25 Juillet 1991 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de Stabilisation et de Soutien des Produits Agricoles (FSS)

SUR Proposition du Ministre du Développement Rural,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Juin 1993

.../...

SECRET :

Article 1er. - Sont nommées membres du Comité de Gestion du Fonds de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles les personnes ci-après désignées :

- Abdoulaye MAMA-DJIMA, Directeur Adjoint de Cabinet du Ministère du Développement Rural, représentant du Ministre du Développement Rural ;
- Alimatou SYLLA, Directrice par intérim des Affaires Monétaires et Bancaires, représentante du Ministre des Finances ;
- Innocent AVOGNON, Magistrat en service à la Direction de la Législation et de la Codification, représentant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Kaddi AGBEDE, Ingénieur de la Planification, Directeur de la Promotion des Investissements, représentant du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- François-Xavier LOKO, Directeur du Commerce Intérieur, représentant du Ministre du Commerce et du Tourisme ;
- Jean ACAKPOVI, Administrateur Financier, Assistant au Commerce et à l'Industrie, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- Eni Marcellin AZANDEGBE, en service à la Chambre d'Agriculture, représentant de la Chambre d'Agriculture du Bénin ;
- Adam LOOKARY, producteur à Kérou, représentant des Producteurs de coton graine de l'Atacora ;
- Fatondji SEDAMINOU, Producteur dans l'Atlantique, représentant des Producteurs de coton graine de l'Atlantique ;
- Joseph BONI KOTO, Président de l'Union des Producteurs de la Sous-Préfecture de N'dali, représentant des producteurs de coton-graine du Borgou ;
- Raymond ASSOÛ, producteur dans le Mono, représentant des producteurs de coton-graine du Mono ;
- Valentin TOGNI, Secrétaire du Groupement Villageois (GV) de Gagnignon (Kétou), représentant des producteurs de coton graine de l'Ouémé ;

.../...

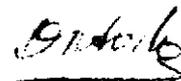
- Pascal ATCHADA, Président de l'Union des Producteurs de Savalou, représentant des producteurs de coton graine du Zou ;
- Moïse Assogba SEDJRO, délégué du personnel, représentant des travailleurs du Fonds de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FSS) ;
- Michel DASSI, Administrateur du Trésor, Directeur Général de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA)
- Lafia SACCA, Docteur Vétérinaire, Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atacora ;
- Alphonse GBANHOUN, Ingénieur du Développement Rural, Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou ;
- Bouraïma SAADOU, Ingénieur du Développement Rural, Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou ;
- Théophile AHOANSOU, Ingénieur du Développement Rural, Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono ;
- Jonas AKLE, Ingénieur du Développement Rural, Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique ;
- Pascal GOUTHON, Ingénieur du Développement Rural, Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Ouémé.

Article 2.- Monsieur Abdoulaye MAMA-DJIMA est nommé Président du Comité de Gestion du Fonds de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FSS).

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les successeurs des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Comité. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 19 Juillet 1993  
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
à la Présidence de la République,



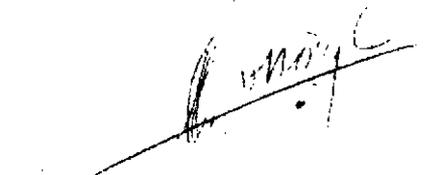
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Développement  
Rural,



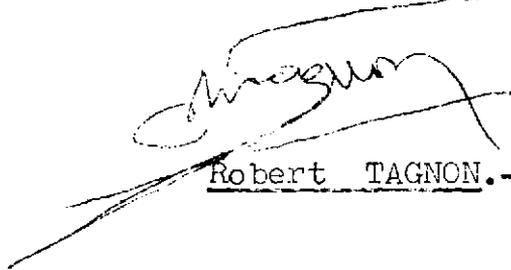
Mama ADAMOU-N'DIAYE.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Ampliatiions : PR 5 AN 4 CS 2 CC 2 MESGPE 4 MF 4 MDR 4 MPRE 4 Autres  
Ministères 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-  
INSAE 3 FASJEP-ENA-UNB 3 Intéressés 21 JO 1.-